

15/16

NUMÉRIQUE

Association Départementale
HAUT-RHIN



AD 68

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Pédagogie coopérative

Office Central de la Coopération à l'Ecole

12 rue Messimy
68000 Colmar
ad68@occe.coop
www.occe68.eklablog.com

tél : 03 89 24 04 12
port. : 06 33 22 73 94

NUMERO 83 juin 2016



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

Créé par des enseignants pour leurs collègues, le Crédit Mutuel Enseignant est LA bancassurance dédiée à tous les personnels du monde de l'éducation, de l'enseignement public et privé sous contrat avec l'Etat, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, des sports et de la jeunesse. Banque authentiquement coopérative, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au coeur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE COLMAR
9, PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY – 68027 COLMAR CEDEX
TÉL. : 08 20 00 08 96* – COURRIEL : CME68COLMAR@CREDITMUTUEL.FR

* 0,119 € TTC/min.



LE MOT DE LA PRESIDENTE :

Voici venu le temps des bilans, bilans des projets, bilans des comptes, bilans de l'année scolaire, mais aussi temps de construire des projets pour l'année prochaine.

Aujourd'hui, l'école doit évoluer et les nouveaux programmes nous y invitent selon différents axes : prendre soin de la qualité du climat scolaire, développer l'argumentation et l'oral de nos élèves à travers les débats, rechercher des situations concrètes dans les situations d'apprentissage, développer l'EPS, les Arts, la coopération... Tous ces axes sont chers à l'OCCE qui a travaillé et travaille toujours au développement d'outils, pour nous, enseignants, à destination de nos élèves.

J'ai la fierté depuis cette année d'y contribuer modestement en succédant à la présidence du conseil d'administration de notre association départementale à Monsieur Jean-Pierre POLETTO. Il m'a élégamment mis le pied à l'étrier, et loin de nous abandonner, s'étant engagé dans le Conseil d'administration National, il réussit le pari délicat de laisser sa place tout en restant actif parmi nous.

Accompagnons donc nos élèves, aidons-les à grandir dans des valeurs de coopération plutôt que de compétition, qu'ils deviennent des citoyens du monde, responsables et autonomes. Contribuons à la formation de leur esprit critique.

Prenons ensemble, à bras le corps, la formation des citoyens de demain.

Caroline Sanchez

SOMMAIRE :

Entrer en coopération : pourquoi, comment ?	p 4 et 5
La vie de votre association départementale	p 6
Outils et infos pratiques pour la rentrée	p 7

DOSSIER STATUTAIRE INSERE DANS LE BULLETIN

- Le compte-rendu financier statutaire
- Le compte-rendu d'activités statutaire
- L'engagement du mandataire
- Le quitus au trésorier mandataire
- Le formulaire de changement de mandataire (si besoin)

Merci de lire attentivement ces documents et de nous retourner remplis et signés ceux qui sont destinés à la gestion de l'Association Départementale OCCE 68.

ENTRER EN COOPERATION : Pourquoi, comment ?

➔ La coopération change **le statut de l'élève et de l'enseignant**, prend en compte et **valorise l'identité** de chaque élève afin que l'École devienne un lieu de développement de soi et de connaissance des autres.

Pour cela, un certain nombre de principes doivent être affirmés :

- la volonté de construire chez chaque élève une image positive de lui-même, le souci d'identifier, de valoriser et de développer les potentialités de tous est un objectif majeur de l'école ;
- les activités d'expression de soi (activités artistiques et culturelles, jeux dramatiques...) qui permettent la découverte de soi et des autres doivent avoir une place centrale à l'École ;
- les structures et dispositifs du « parler vrai » (conseil, heure de vie de classe...) doivent être institués dès l'école maternelle pour construire, grâce à ces dispositifs de régulation et de médiation, une citoyenneté démocratique.

➔ La coopération pour **mettre en œuvre une éducation active à la responsabilité**

Pour rendre les élèves responsables et acteurs dans tous les aspects de la vie de l'école, la classe organisée de façon " coopérative " s'appuie sur un certain nombre de pratiques pédagogiques et de structures inspirées, pour la plupart, des organisations coopératives, mutualistes ou associatives.

■ LE CONSEIL DE COOPÉRATIVE

Le conseil de coopérative permet d'organiser et de réguler la vie de la classe lors de réunions périodiques regroupant enseignants et élèves. Ces moments de débats sont également le lieu privilégié pour la gestion des projets de classes ou d'écoles. En cela, le conseil favorise l'apprentissage de la prise de parole et du débat démocratique.



➔ Dans une classe coopérative, **les règles de vie s'élaborent progressivement en réponse aux problèmes rencontrés**. Elles **instituent un cadre de référence** qui permet la bonne marche du groupe ou du projet.

■ LES « RÔLES » OU « MÉTIERS »

Que ce soit dans les conseils de coopératives ou dans l'organisation de la classe, la responsabilisation des élèves passe par les « rôles » ou « métiers » attribués à chacun d'eux comme : secrétaire de séance, responsable de la bibliothèque de classe, médiateur, rédacteur pour le journal scolaire...

■ L'ÉCRITURE DES RÈGLES DE VIE DE LA CLASSE

A partir d'un " projet de vie " explicitant les grands principes qui vont guider la vie de la classe, la participation active des élèves donne l'occasion d'aborder la question du rapport à la loi, à la justice et au droit.

■ LA GESTION DES PROJETS ET DES MOYENS FINANCIERS DE LA COOPÉRATIVE

Ils permettent l'apprentissage de la vie associative.

■ **LE TUTORAT, L'ENTRAIDE, LE TRAVAIL DE GROUPE** sont les moyens de mettre la solidarité et la coopération au cœur même de la construction des apprentissages.



Quelques principes POUR " CRÉER LE CLIMAT " DE COOPÉRATION :

- Dans la classe sont reconnus le droit à l'erreur, le droit au doute, le droit à l'oubli ou au non-savoir et le devoir d'écouter l'autre.
- Les élèves ont le droit, chaque fois que la nécessité se présente, de se faire aider par un ou plusieurs camarades et le devoir de secourir un camarade en difficulté.
- La réussite de chacun est l'affaire de tous et pas seulement celle des adultes.
- Toutes les décisions se prennent avec l'ensemble du groupe réuni en conseil de coopérative, celui-ci pouvant se réunir à n'importe quel moment en cas d'urgence.

➔ La coopération **modifie les relations dans l'apprentissage et le climat de la classe**. Elle met **l'autonomie et la solidarité** au cœur des apprentissages et permet à l'élève **un apprentissage actif de la vie civique**.

Le respect, la solidarité, l'entraide sont les notions essentielles de la pédagogie coopérative. Mais ces valeurs ne sont pas innées, leur acquisition n'est pas " naturelle ". Elles nécessitent d'être vécues et analysées dans une pratique pédagogique ayant comme objectif d' " apprendre à vivre et à apprendre avec les autres, par les autres et pour les autres et non pas seul contre les autres. "

Dans une classe coopérative, il existe des **principes** (institués par l'enseignant dès le début d'année) **explicités, affichés et connus** qui vont créer le "climat" et modifier les relations au sein de la classe.

Co-construites par le maître et les élèves dans le respect de tous les points de vue, de toutes les différences, élaborées grâce à l'argumentation, elles sont évolutives.

L'enfant, placé dans cette situation de communication authentique, vit la démocratie grâce à ces règles qui fondent un cadre institutionnel ouvert sur l'environnement proche de la vie réelle.

■ LES CONTRATS ET PLANS DE TRAVAIL

L'organisation coopérative s'appuie également sur des outils pédagogiques comme les «contrats», les «plans de travail» ou encore les «fichiers» qui permettent aux élèves d'alterner des travaux en groupe avec des apprentissages en autonomie.

■ L'ÉVALUATION

Qu'ils soient menés en groupe ou individuellement, dans les classes coopératives, les moments

d'évaluation associent les élèves au suivi de leurs apprentissages mais également à ceux des autres élèves de la classe.

■ LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE, LE JOURNAL DE LA CLASSE

OU DE L'ÉCOLE inscrivent un grand nombre d'apprentissages dans de réelles actions de commun...

Dans une classe coopérative, tous les élèves sont responsables de la vie de la classe en général et de l'émancipation de chacun de ses membres.*



Ce n'est pas au maître seul de résoudre les difficultés des élèves, de gérer le conflit ou l'échec scolaire, mais c'est au contraire avant tout au groupe-classe à envisager des réponses aux questions qui se posent :

- Que peut-on faire pour aider tel élève dans telle discipline ?
- Comment améliorer les relations dans la classe ?

■ Comment se procurer l'argent pour notre projet de classe transplantée ?

■ Comment intervenir dans une bagarre ou un conflit verbal ?

■ Que faire quand un membre du groupe gêne les autres ?

■ Comment aider un camarade à apprendre une leçon ?

...autant de questions, de situations-problèmes en prise directe sur la vie de la classe qui, analysées collectivement, permettront l'élaboration de nouvelles règles, la création de nouvelles structures ressenties comme nécessaires au bon fonctionnement de la classe et à la réussite de chacun.

*au niveau qui est le leur (en fonction de l'âge, de l'expérience, de la maturité...).

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à notre dernière Assemblée générale dont vous trouverez le compte-rendu sur notre site, voici la composition de notre nouveau Conseil d'Administration : toutes ces personnes bénévoles ont la charge de pérenniser le fonctionnement statutaire de l'association. Elles se réunissent une fois par mois en conseil d'administration et se retrouvent également en commission pour dynamiser

BUREAU :

Présidente : Mme SANCHEZ Caroline
Vice-présidente : Mme GINDENSPERGER M. Christine
Trésorier : M. GARCIA José
Secrétaire Général : M. LUTZ Jérémie

ADMINISTRATEURS :

Mme BOËS Isabelle	Mme DOUTRE Nathalie
M. BOUYSSOUNOUSE Pierre	M. BRAUN Roland
Mme BAECHLE Astrid	M. POLETTO Jean Pierre
M. MEYER Claude	Mme KACHLER Martine
Mme KOCH Lydie	Mme MAZZA Christine
Mme SCHAFFHAUESER Nicole	Mme WODEY Arlette

MEMBRE HONORAIRE : M. RUCH Pierre

AU SIEGE :

Nicole, notre secrétaire, vous accueille tous les matins de 8h30 à 12h30. Elle s'occupe plus particulièrement des affiliations et des changements de mandataires.

Jézabel, notre comptable, est disponible tous les après-midis de 13h30 à 17h00 et le mercredi jusqu'à 16h. Elle tient la compta du siège et peut vous aider en cas de besoin à gérer des situations comptables qui posent problème.

Catherine, notre animatrice départementale, peut vous conseiller sur des questions juridiques et techniques (assurances, engagement d'un artiste, organisation d'une tombola ...). Elle intervient également dans le cadre pédagogique :

- ◇ **ANIMATIONS PEDAGOGIQUES** sur la thématique du climat scolaire (coopération, prévention et gestion de conflits, intelligences multiples, estime de soi, empathie, conseil de coopérative) le film d'animation, la danse traditionnelle et la gestion d'une coopérative
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES CLASSES :**
Ateliers philo, jeux coopératifs, danse traditionnelle
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES ECOLES EN CONSEIL DES MAITRES, CONSEILS D'ECOLE OU FORMATION ECOLE :**
Gestion de la coopérative scolaire, outils de prévention et gestion de conflits, réflexions sur la coopération, l'estime de soi, le climat scolaire.
- ◇ **FORMATION ESPE COLMAR ET STRASBOURG :**
Conférences et ateliers thématiques en Master 1ère et 2ème année
- ◇ **INTERVENTIONS SPECIFIQUES**
UHA en Master ESS - Formation des nouveaux mandataires - Formation de Directeurs - Formation se cond degré inscrite au PAF - Participation aux forums pédagogiques de circonscription - Stage de formation de 3 jours sur les pratiques coopératives.

Quand revient septembre ... Outils et infos pratiques

LES AGENDAS COOPERATIFS DE LA MATERNELLE AU CM2

A COMMANDER pour la rentrée de septembre : le bon de commande est à télécharger sur le site

L'agenda coop est un outil pédagogique illustré dans lequel, chaque jour, les enfants découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, aller vers les autres et mieux les respecter.

Prix : Agendas cycle 2 et 3 : 2.50 € Livre du maître : 5€

Agenda cycle 1 : 85 € outil collectif, CD + livre du maître - Recharge : 55 €

L'agenda coop c'est :

Pour les enfants :

- Des questions pour développer l'esprit coopératif
- Une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble
- Des activités pour développer l'estime de soi
- Des outils pour s'entraider



LES CALENDRIERS OCCE :

Le calendrier 2017 de l'OCCE est déjà arrivé !

Sa vente peut vous apporter un revenu non-négligeable pour financer les projets de votre coopérative.

La thématique de cette année est « L'écriture est un dessin ».

Prix d'achat : 1,85 €



INFOS RENTREE : COTISATION ET ASSURANCE

L'assemblée générale a statué sur la cotisation de rentrée : elle sera de 2,20 € pour l'année scolaire 2016/2017 à laquelle se rajoutent 25 centimes d'assurance, soit **2,45 €**.

L'assurance couvre toutes les activités organisées par la coopérative : sorties, voyages, kermesses, spectacles ... Elle ne couvre pas les enfants durant les activités obligatoires qui se déroulent durant le temps scolaire et qui sont donc assurées par les parents : responsabilité civile pour les dommages causés aux autres, individuelle accident pour ceux causés à soi-même.

UN OUTIL A VOTRE SERVICE : LE LOGICIEL « COMPTACOOPEWEB »

La compta en ligne qui vous permet en toute sécurité, sans soucis de sauvegardes, de gérer les finances de votre coop de n'importe quel poste connecté.

Cet outil permet également une prise en main à distance par notre comptable pour vous « dépanner » en cas de problèmes. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Jézabel au siège les après-midi.

Prix de la licence annuelle : 9 €

DU NOUVEAU DANS VOTRE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

Le 2 juillet, l'OCCE 68 déménage !! Nous allons intégrer les anciens locaux de CANOPE (ex CDDP). Les travaux se terminent ... Nous pourrons enfin vous accueillir dans de beaux espaces, conduire nos réunions de Conseil d'administration et organiser des temps de formation, des cafés pédagogiques ...

N'hésitez pas à nous rendre visite : toujours sur le site de l'ESPE, même adresse, mais dans le bâtiment à droite de l'ESPE.

CONTRAT MAE - MAIF / OCCE



Le contrat départemental multirisque
pour votre coopérative scolaire.

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF dans le cadre de la coassurance, ce contrat départemental multirisque est souscrit par votre association départementale OCCE.

Les garanties de base :

- Responsabilité civile – Défense
- Dommages corporels (individuelle accident)
- Dommages aux biens
- Recours – protection juridique
- Assistance

La MAE est l'interlocuteur unique de l'association départementale OCCE pour :

- la souscription et la gestion de votre contrat
- la transmission de la déclaration d'accident



MON PREMIER ASSUREUR

MAE du HAUT-RHIN • 02 32 83 60 68 • 66 avenue Robert Schuman - BP3187 - 68064 MULHOUSE CEDEX • mae68@mae.fr
www.mae.fr - Retrouvez nos outils de prévention sur mae-prevention.org